

CONDITION 11
DURÉE DE VALIDITÉ DU PRESENT CERTIFICAT
D'AUTORISATION

La mise en exploitation commerciale par Mine Arnaud inc. du projet d'exploitation d'un gisement d'apatite sur le territoire de la Ville de Sept-Îles doit commencer au plus tard dix ans après la date de délivrance du présent certificat d'autorisation pour que celui-ci demeure valide.

Le greffier du Conseil exécutif,
 JUAN ROBERTO IGLESIAS

62738

Gouvernement du Québec

Décret 106-2015, 25 février 2015

CONCERNANT madame Chantal Gingras, sous-ministre adjointe au ministère des Transports

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Chantal Gingras, sous-ministre adjointe au ministère des Transports, administratrice d'État II, reçoive un traitement annuel de 161 965 \$ à compter des présentes;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à madame Chantal Gingras comme sous-ministre adjointe du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
 JUAN ROBERTO IGLESIAS

62767

Gouvernement du Québec

Décret 108-2015, 25 février 2015

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Table ronde nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées, qui se tiendra le 27 février 2015

ATTENDU QUE se tiendra à Ottawa, le 27 février 2015, la Table ronde nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre responsable des Affaires autochtones, de la ministre de la Justice et ministre responsable de la Condition féminine et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le ministre responsable des Affaires autochtones, M. Geoffrey Kelley, et la ministre de la Justice et ministre responsable de la Condition féminine, Mme Stéphanie Vallée, dirigent la délégation québécoise à la Table ronde nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées, qui se tiendra le 27 février 2015;

QUE cette délégation, outre le ministre responsable des Affaires autochtones et la ministre de la Justice et ministre responsable de la Condition féminine, soit composée des personnes suivantes :

— Mme Annie St-Onge, attachée politique, cabinet du ministre responsable des Affaires autochtones;

— Mme Isabelle Sabourin, attachée politique, cabinet de la ministre de la Justice et ministre responsable de la Condition féminine;

— Mme Marie-Hélène Tremblay, conseillère aux relations avec les Autochtones, secrétariat aux affaires autochtones;

— Mme Josée Néron, coordonnatrice aux affaires autochtones, secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
 JUAN ROBERTO IGLESIAS

62768